

L'avenir en suspens de Doux

Actionnaire majoritaire de Doux, Terrena devait, mardi 3 avril, en demander la liquidation judiciaire. Alors que le groupe français LDC et l'ukrainien MHP sont en lice pour une reprise partielle des activités du volailler en difficulté, son avenir reste encore incertain.



© AFP

LES RAISONS DU NAUFRAGE

- **Le manque de temps.** Lors de la reprise de Doux en 2016, Terrena se donnait cinq ans pour faire évoluer le modèle économique de l'entreprise basé sur l'exportation de poulets entiers congelés vers le Moyen-Orient. Mais une série d'événements extérieurs ont précipité les difficultés de Doux.
- **La guerre des prix.** Sous l'effet de la guerre commerciale déclarée par les producteurs brésiliens, le prix moyen du poulet congelé s'est effondré. Depuis 2016, Doux perd 3 millions d'euros chaque mois.

DEUX PISTES DE REPRISE

- **Le roi du poulet ukrainien MHP** est prêt à investir 76 millions d'euros, à construire une usine à Châteaulin pour les produits frais et à reprendre trois sites. L'activité de poulets à l'export serait délocalisée en Ukraine.
- La seconde solution est portée par un consortium composé des **principaux acteurs français de la filière avicole, LDC et Terrena**, ainsi que le saoudien **Al Munajem**, premier client de Doux, et **Les Volailles de Plouray**.

Le groupe Doux emploie près de 1200 salariés. Ici, l'usine de Châteaulin, dans le Finistère.

Après le 3 avril, date à laquelle le groupe Terrena devait déposer une demande de liquidation judiciaire des activités de Doux, ce n'est pas un mais bien deux dossiers de reprise que le tribunal de commerce de Rennes va examiner pendant quelques semaines. Le coup de théâtre s'est produit le 29 mars. Le groupe LDC - numéro un de la volaille en France (3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2017) avec les marques Loué, Maître Coq, Le Gaulois, Marie et Traditions d'Asie - a en effet, contre toute attente, dévoilé son plan de reprise partielle des activités de Doux. Il s'agit de la combinaison

de quatre offres associant LDC, le saoudien Al Munajem, actionnaire et client de Doux en Arabie saoudite, la société Les Volailles de Plouray et Terrena.

La faute à la conjoncture

Au total, 920 emplois pourraient être sauvés et 418 offres de reclassement proposées pour les 1187 salariés de Doux. «*La question de l'emploi est au cœur des préoccupations de Terrena. Nous soutenons cette offre qui permettrait de préserver le maximum de postes*», a réagi un porte-parole de la coopérative. L'enjeu est, il est vrai, de taille. Depuis la reprise en mars 2016 du groupe Doux par Terrena, les

difficultés s'accroissent sous l'effet d'une conjonction de facteurs. «*Au moment de sa reprise, Terrena était bien conscient de la nécessité de faire évoluer le modèle économique de l'entreprise basé sur l'exportation de poulets congelés à destination du Moyen-Orient, mais se donnait au moins cinq ans pour y parvenir*», explique un porte-parole du groupe. C'était sans compter l'évolution de la parité euro-dollar défavorable, la guerre au Yémen, second marché de Doux, l'agressivité commerciale des producteurs brésiliens qui a abouti à une chute du prix moyen du poulet congelé à 1 700 € la tonne - alors ■■■■■

Un autre spécialiste breton du poulet dans la tourmente

Le répit aura été de courte durée pour les 64 salariés de Tilly-Sabco International employés sur le site de production de saucisses de poulet à Guerlesquin (29).

L'entreprise, reprise en janvier 2017 par le néerlandais Wegdam Food Link, a été placée en redressement judiciaire mardi 27 mars. Après une période d'observation de deux mois, une nouvelle audience est fixée au 22 mai. Dans un contexte de concurrence exacerbée par la production brésilienne et polonaise, l'entreprise accumule les difficultés, alors qu'une partie des salariés est au chômage technique depuis le début du mois de mars.

Depuis 2014, l'entreprise a déjà connu deux plans sociaux, laissant sur le carreau 120 salariés en 2014 et 134 en 2016.



© AFP

■ ■ ■ ■ ■ que les coûts de production s'élèvent en Bretagne à 1 900 € -, de la grippe aviaire provoquant l'inquiétude des marchés et, enfin, de la hausse, dès la fin 2016, de 5 % à 20 % des droits de douane sur le poulet de chair exporté vers l'Arabie saoudite.

Sous l'effet d'une ardoise de plus en plus lourde (36 million d'euros en 2016 et autant en 2017), Terrena se montre d'autant plus pressé de se désengager qu'il pourrait par ailleurs être condamné à régler une amende de près de 80 millions d'euros à l'Europe pour avoir vendu dans le passé des poulets présentant une teneur en eau supérieure aux normes.

L'emploi, le nerf de la guerre

Terrena avait donc fixé au mercredi 28 mars à minuit la date limite de dépôt des offres. LDC a, semble-t-il, pris de cours MHP, jusque-là seul repreneur en lice connu. Pour tenter de rassurer les parties prenantes impliquées dans le dossier, à commencer par Bercy et le ministère de l'Agriculture, le groupe agro-industriel ukrainien MHP a dévoilé le 28 mars son plan de reprise. Il concerne les sites de Châteaulin, Quimper et Plouray

316 M€

Le chiffre d'affaires de Doux en 2016

72 M€

Les pertes depuis 2016

65%

La part du capital de Doux détenue par la holding Terso (elle-même détenue à 88 % par Terrena). Le reste (35 %) appartient au saoudien Al Munajem

■ **1 187 salariés** en février 2018

■ **4 usines,** 2 couvoirs, 2 usines d'alimentation

Source : Doux

en Bretagne. MHP mettrait sur la table 76 millions d'euros et fait miroiter la création d'une nouvelle usine à Châteaulin, dédiée aux produits frais pour le marché français. Le développement de l'activité des produits élaborés figure aussi sur sa feuille de route, alors que l'activité export de poulets congelés serait délocalisée en Ukraine pour gagner en compétitivité et tenter de conserver le marché saoudien. Mais l'exploitation de la marque et l'activité facturée au Moyen-Orient reviendraient à la France, assure MHP.

De quoi donner un signal fort aux pouvoirs publics préoccupés depuis ces dernières semaines par la menace de suppression de près de 1 200 emplois et la fermeture de plusieurs sites industriels. Une chose est sûre, la recherche de solutions s'est poursuivie et a donc aussi abouti au plan de reprise de LDC et de ses partenaires. Le groupe de Sablé-sur-Sarthe, présidé par Denis Lambert, est prêt à investir 60 millions d'euros et, à lui seul, à reprendre 298 salariés et à proposer 203 reclassements. À Châteaulin, il est prévu de construire une usine d'abattage et de découpe de volailles dédiée aux marchés industriels et à la

restauration. Un investissement de 55 millions est programmé à cet effet. Depuis 2015, LDC s'est fixé pour but de reconquérir les volumes de volailles importés. Ils représentent 40 % des poulets frais standards et jusqu'à 80 % dans le circuit de la restauration rapide. Selon LDC, le projet industriel s'inscrit dans cette stratégie.

D'ici à deux ans, l'usine de Châteaulin emploierait 250 salariés pour une capacité d'abattage de 400 000 poulets par semaine. Le site existant serait exploité par Al Munajem, qui reprendrait à son compte l'activité de poulets entiers congelés à destination du grand export. L'offre inclut la reprise de 347 salariés. LDC prévoit aussi de reprendre le site de produits élaborés de Quimper et l'intégralité de ses salariés (166 personnes). Un investissement de 5 millions est prévu.

Menace aussi sur l'amont

Alors que les activités de Doux en amont (élevage et alimentation animale) sont aussi menacées, une société mixte formée de LDC, de Terrena, de Triskalia, d'Al Munajem et de la région Bretagne pourrait être créée pour assurer la pérennité des approvisionnements en Bretagne.

En Vendée, Terrena et LDC ont conclu un accord portant sur la reprise de la totalité des activités aliments et de leurs salariés (17 personnes à Essarts-en-Bocage). Mais LDC, comme MHP, ne se montre pas prêt à reprendre l'abattoir de Chantonay (148 salariés). Cependant, LDC s'est engagé à offrir à l'ensemble des salariés du site un poste sur des unités de la société Arrivé Maître Coq, implantées dans un rayon de 25 kilomètres. Cet engagement, salué par Terrena, fait évidemment pencher le dossier en faveur de LDC. ■

MARIE CADOUX